

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 30 MARS 2023</b> <b>Délibération n° 06_30-03-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 24/03/2023 <b>Lieu de la séance</b> : Lavau-sur-Loire <b>Date de la séance</b> : 30/03/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 28 <b>Procurations</b> : 5 <b>Absents</b> : 3 <b>Nombre de votants</b> : 33
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : M. MÉZARD <b>Rapporteur</b> : JL. THAUVIN
<b>Absents excusés :</b> E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
2023  
CREATION 02-2023**

Vu la commission des finances du 15 mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

**Les autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

**Les crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

## **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

☛ DE CRÉER l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement comme portée ci-dessous :

## **CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

### **BUDGET PRINCIPAL**

**Maison de l'Intercommunalité  
Direction infrastructures**

<b>Programmation future / exercice</b>	<b>Chapitre 23</b>	<b>Total par année</b>
2023	123 000,00 €	123 000,00 €
2024	3 440 000,00 €	3 440 000,00 €
2025	2 437 000,00 €	2 437 000,00 €
2026	500 000,00 €	500 000,00 €
<b>Total programmation future</b>		<b>6 500 000,00 €</b>

<b>Total autorisation de programme - crédits de paiement</b>	<b>6 500 000,00 €</b>
--	-----------------------

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 04 AVR 2023  
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 04 AVR 2023  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU